



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Coordination Régionale

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un bureau d'études pour accompagner le processus de capitalisation des résultats/acquis du PRAPS

Type de contrat	Firme, cabinet ou bureau d'étude
Langues requises :	Français
Date limite de candidature :	20 avril 2021
Durée du contrat	45 jours forfaitaires
Début de mise en œuvre	Dès la signature du contrat par les deux parties
Financement	PRAPS/Banque Mondiale

Mars 2021

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) est une initiative des six pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Financé par la Banque Mondiale et approuvé par son Conseil d'Administration le 26 mai 2015 pour une durée de six (6) ans (2015/2021), le PRAPS est mis en œuvre sous la coordination régionale du CILSS, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel. Son objectif de développement est « *d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays du Sahel, et d'améliorer la capacité de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences* ».

Le projet comporte 5 composantes :

1) amélioration de la santé animale :

- (i) modernisation des infrastructures et renforcement des capacités des services vétérinaires,
- (ii) appui à la surveillance et au contrôle harmonisés des maladies animales prioritaires et des médicaments vétérinaires ;

2) amélioration de la gestion des ressources naturelles :

- (i) sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des pâturages,
- (ii) aménagement et gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau ;

3) facilitation de l'accès aux marchés :

- (i) développement des infrastructures et systèmes d'information de mise en marché,
- (ii) renforcement des organisations pastorales et interprofessionnelles et facilitation du commerce ;

4) gestion des crises pastorales :

- (i) gestion des crises pastorales et diversification,
- (ii) réponse aux situations de crise pastorale ;

5) gestion du projet et appui institutionnel :

- (i) coordination du projet, gestion fiduciaire, suivi évaluation, création de données et gestion des connaissances,
- (ii) appui institutionnel, renforcement de capacités, plaidoyer et communication.

L'année 2021, étant la dernière année de mise en œuvre de la première phase du PRAPS, l'Unité Régionale de Coordination du PRAPS (URC/PRAPS) procédera à une capitalisation des acquis du projet. Ce travail complètera la capitalisation démarrée en 2020 dans le cadre de la préparation du PRAPS2 avec l'appui du Centre d'Investissement de la FAO.

Les présents TDR sont élaborés aux fins de recruter une firme, un cabinet ou un bureau d'études qui va appuyer l'URC/PRAPS et les pays PRAPS pour la conduite de la capitalisation au niveau régional et des pays.

2. OBJECTIFS DE LA CAPITALISATION

L'objectif général est de capitaliser les résultats et acquis du PRAPS1 y compris les résultats/acquis hors cadre de résultats (CdR). La capitalisation permettra : (i) d'identifier les interventions les plus pertinentes conduites dans le cadre du PRAPS1, (ii) d'analyser ces interventions pour dégager des enseignements opérationnels et leçons apprises.

La capitalisation est réalisée dans la perspective de l'évaluation finale du PRAPS1 (régional et pays). Pour ce faire, elle concernera aussi bien les réalisations du projet (physiques et non physiques) que les approches, méthodologies d'intervention utilisées et aussi les acquis institutionnels.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

- Faire le point sur l'état de réalisation des différentes composantes et l'évolution des indicateurs (au niveau du PDO et au niveau des résultats intermédiaires) au regard des prévisions en matière de valeurs cible retenues dans le CdR (versions originale et ajustée à la suite de la revue à mi-parcours) ;
- Faire le point des acquis par thématique et par composante (à identifier avec l'URC/PRAPS et les pays) et de l'état de réalisation des autres activités initialement prévues, telles qu'indiquées dans le PAD et PTBAs, leurs résultats et acquis du projet hors CdR, et mettre en exergue les bonnes pratiques ;
- Documenter les approches/stratégies et méthodologies déployées (gestion administrative, passation des marchés, suivi-évaluation) pour la conduite des activités pour en ressortir les forces, les faiblesses et les enseignements à tirer et les bonnes pratiques ;
- Analyser la cohérence des budgets initiaux (CosTAb) par sous-composante/activités clé et les coûts finaux de mise en œuvre et les enseignements à tirer sur l'atteinte des objectifs du projet ;
- Documenter la prise en compte des questions transversales (genre, aspects environnementaux & sociaux, communication, engagement citoyen) pour en ressortir les forces, les faiblesses et les enseignements à tirer ;
- Evaluer la performance des mécanismes institutionnels mis en place pour la mise en œuvre du projet et en tirer des enseignements et recommandations ;
- Identifier et documenter les « success stories » du projet.

3. METHODOLOGIE

La capitalisation se fera en trois étapes :

- Etape 1 : Capitalisation par composantes et par thématiques communes identifiées sur la base d'un canevas commun proposé par le consultant régional. La capitalisation se fera au niveau pays avec l'appui de consultants nationaux, et au niveau régional avec l'appui du consultant régional. Une VC sera organisée avec les pays pour co-valider le canevas proposé par le consultant régional ;
- Etape 2 : L'organisation d'un atelier régional de 5 jours pour finaliser les fiches de capitalisation avec l'appui du consultant régional. Il s'agit d'un atelier d'écriture, d'enrichissement des drafts de documents élaborés au niveau pays et au niveau régional ;
- Etape 3 : Elaboration du rapport synthèse des acquis du PRAPS1.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à la fin de la mission sont les suivants :

- Les acquis et résultats du PRAPS1 (PRAPS/CILSS et PRAPS/Pays) sont capitalisés : réalisations du projet (physiques et non physiques), approches, méthodologies d'intervention utilisées et aussi les acquis institutionnels ;
- Des propositions de recommandations pour une meilleure mise en œuvre du PRAPS 2 sont disponibles.

5. MANDAT DU BUREAU D'ETUDES

Le bureau d'études aura pour mission principale d'accompagner l'URC/PRAPS et les pays dans le processus de capitalisation : préparer l'atelier, l'animer et produire le rapport de capitalisation du PRAPS1.

La mission se déroulera en trois (3) étapes :

Phase avant atelier: cette phase devrait permettre d'identifier avec l'URC/PRAPS et les pays les thématiques pertinentes à capitaliser. A cette étape, le bureau d'études consultant proposera : (i) Un canevas pour la capitalisation des résultats/acquis du projet est proposé, (ii) le contenu de l'atelier ainsi qu'une démarche et un agenda pour la conduite de l'atelier afin d'atteindre les objectifs mentionnés plus haut,

Animation de l'atelier : Au cours de cet atelier, les différents drafts élaborés par les pays et le régional seront enrichis par les contributions de l'ensemble des participants. Cette finalisation pourrait à travers des petits groupes de travail.

Etapes après atelier : Le bureau d'études procédera à la consolidation des différentes thématiques capitalisées pour élaborer un document unique de capitalisation du PRAPS-1.

6. PRODUITS

Dans le cadre de sa mission, le bureau d'études devra fournir à l'URC/ PRAPS les éléments ci-après :

- Un rapport de démarrage détaillant la compréhension de la mission, la méthodologie proposée et calendrier prévisionnel ;
- Un canevas pour la capitalisation par composante et la capitalisation thématique ;
- Un agenda pour la rencontre régionale de capitalisation ;
- Un rapport provisoire consolidé de capitalisation pour amendement par les pays et l'URC/PRAPS ;
- Un rapport final, qui prend en compte les observations et commentaires de l'URC/PRAPS et pays, 15 jours au plus tard après la transmission des observations ;
- Des notes de success stories illustrées.

7. PROFIL DU BUREAU D'ETUDES

Pour la réalisation de la mission, le bureau d'études mobilisera un binôme de consultants dont l'expertise combinée couvre les champs d'intervention du PRAPS. Au minimum, il est attendu le personnel clé suivant :

- Un expert Senior en évaluation de projets de développement, chef de mission. De profil agroéconomiste Sociologue rural, ou tout autre domaine équivalent dans le domaine du développement rural, il devra justifier d'un niveau postuniversitaire (BAC+5 au moins). Il devra avoir au moins dix (10) années d'expérience et avoir déjà réalisé au moins trois (03) missions similaires (capitalisation de projets/programme, évaluation finale ou à mi-parcours de projets et programme, élaboration de rapports d'achèvement). Des expériences antérieures ou une connaissance des règles et exigences de la Banque mondiale seraient des atouts.
- Le deuxième profil complémentaire à celui du chef de mission, devra être aussi de niveau post universitaire (BAC+5 au moins) dans les domaines (Pastoralisme, Elevage, Génie rural/aménagement pastoraux, gestion des projets, ou tout autre diplôme équivalent) justifiant au moins dix (10) années d'expérience.

Expérience professionnelle requise

Chacun des experts mobilisés devra en outre disposer des compétences et connaissances ci-après :

- une connaissance approfondie des systèmes d'élevage en milieu sahélien et des problématiques du pastoralisme ;
- Une expérience significative en matière d'évaluation et capitalisation des projets et programmes, à forte composante institutionnelle.

La langue de capitalisation sera le français

8. PERIODE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

La durée du contrat sera de 45 jours forfaitaires y compris la validation régionale.

Le bureau d'études devra démarrer ses activités dès la signature du contrat. Cette prestation devrait se mettre en place à partir du mois de mai 2021 pour s'achever au plus tard courant octobre 2021 pour fournir à court termes des inputs pour l'atelier de clôture du PRAPS1 et plus tard l'évaluation finale du PRAPS1. Il présentera à cet effet, un calendrier d'exécution des prestations dans les délais impartis à la mission.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le bureau d'études percevra ses honoraires conformément aux négociations. Pour l'atelier régional, il recevra en sus ses frais de déplacement journaliers conformément à la grille du CILSS.